

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Trésor des pardons et indulgences](#)[Collection 1615 - Trésor des indulgences du saint Rosaire - Jean Bogart](#)[Item 1615 - Jean Bogart - Trésor des indulgences du saint Rosaire - UGent](#)[Fichier 1615 - Jean Bogart - Trésor des indulgences du saint Rosaire - UGent](#)

1615 - Jean Bogart - Trésor des indulgences du saint Rosaire - UGent

Auteurs : Wesliengue, Louis

352 De la Confrérie
de la famille ne iurent aucunement,
les admonestant à chaque fois qu'ils
iureront, craignant de tirer en cou-
stume & habitude mauvaise d'auoir
souuent en la bouche mal à propos le
nom de Dieu, & des Saints, sans de
bannir ce vice tant detestable petit à
petit hors de leurs maisons.
Quatrième Règle.
Quant aux estrangers hors de la
maison, s'ils iurent ou blasphement
en la présence, ils les faut reprendre
benignement, & charitablement, afin
que par ce moyen on voye qu'il y a
encores des gens de bien defendant
l'honneur de Dieu & des Saints.
Cinquième Règle.
En toute Eglise ou sera ladite
Confrérie erigée, il y doit auoir vn
Autel particulier, ou Chappelle de-
diée à l'honneur du treizième nom
de Iesus, avec vne belle figure ou
image dudit (si faire se peut.)
Sixième Règle.
Et il y doit auoir certain nombre
de Recteurs & Chetres selon la cou-
stume des villes & lieux, & ce pour
l'enregistrement des Mebres, orne-
mens,

Informations sur cette page

GenreExemplaire

Mentions légalesImage(s) : Google/UGent

LangueFrançais

SourceGent (Be), Universiteits Bibliotheek Gent, BIB.TH.002712

Format (largeur x format)12°

CouvertureDouai

Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légalesImage(s) : Google/UGent

Informations sur le fichier

Nom original : 1615 Le_thresor_des_indulgences_de_la_confra_Page_325.jpg

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0.25 Mo

Dimensions : 718 x 1280 px

Fichier créé par [Anne Réach-Ngô](#)Fichier créé le 11/12/2016 Dernière modification le 16/09/2024